

Conseil Municipal

06.09.2016

Présents : Claude LELOUP, Jean-Claude BOITON, Margaux BOULANGER, Alain CABBEKE, Chantal CORBILLON, Claudine CREUGNY, Jean-Marie DUPONT, Mireille FAGUET-TORCHON, Nathalie FUSIL, Daniel GIOANELLI, Bernard GUILLOT, François GUINGAND, Alain RUBENS, Marylène SUZANNE, Jérôme VRILOR.

Absents : Laurent DESGLAND (procuration à Claude LELOUP), Virginie PASCAL (procuration à Daniel GIOANELLI), Christelle PETIT (procuration à Jérôme VRILOR).

Secrétaire de séance : Mireille FAGUET-TORCHON

Le compte rendu du 28 juin est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Modification des statuts de la communauté de communes

La loi NOTRE impose de supprimer tous les articles dans lesquels est mentionné l'intérêt communautaire. Cette notion ne doit plus apparaître dans les statuts des intercommunalités d'où l'intérêt de modifier ceux de la communauté de communes des Terroirs d'Angillon.

2. Adoption du plan de financement pour le SDE 18

Des travaux d'extension de l'éclairage public vont avoir lieu à la Foucherie pour la somme totale de 10 651.20 € HT financés à hauteur de 50% par le SDE 18. 5 325.60 € resteront à la charge de la commune.

Route de Bourges il y aura des travaux de mise en sécurité du passage piéton à hauteur du centre culturel d'un montant de 8 194.50 € HT avec une participation de la commune également de 50% soit 4 097.25€.

3. Adoption de la proposition d'ICA pour les travaux de voirie

Afin de préparer le programme de voirie de l'année prochaine bien en amont, il convient de travailler d'ores et déjà sur la maîtrise d'œuvre. Pour cela le bureau d'études ICA de Bourges représenté par Thomas CLAVIER propose un taux de rémunération de 4.5% sur une enveloppe de 350 000 € de travaux. Préalablement l'estimation des travaux sera facturée au moyen d'un forfait de 2 500 € plus 250€ de frais de dossier. Il s'agira de recenser toutes les routes et de dégager celles qui ont le plus besoin d'être réhabilitées.

4. Demande de dégrèvement pour les autoentrepreneurs

M. Leloup fait part d'une demande d'une administrée déclarée autoentrepreneur qui sollicite un dégrèvement pour les taxes foncières. Il rappelle que ce statut implique déjà des dégrèvements d'une durée de trois ans. Il faut noter qu'il n'y a qu'une seule demande pour l'instant et qu'en 2017 du fait de la fusion des trois communautés de communes il y aura un nouveau système fiscal avec la FPU.

5. Divers

- PLH

Il y a quatre axes principaux dans le PLH sur lequel a travaillé la communauté de communes

- Accompagner le développement économique de l'EPCI, le but étant d'atteindre 38 nouveaux ménages par an sur le territoire
- Améliorer le parc de logements anciens

- Faciliter les parcours résidentiels
- Mise en place d'un observatoire de l'habitat

Le projet de PLH validé par la communauté de communes et présentée par M. Leloup est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Lettre des riverains route de sancerre**

M. Leloup fait part de la lettre des riverains de la route de Sancerre au sujet du bruit et de la vitesse. Il s'agit d'une route départementale donc la réhabilitation est de la compétence du Conseil Départemental. M. Leloup a été informé par les services du département que ce projet est en 7^{ème} position dans l'ordre de priorité des voiries à restaurer. La direction départementale des routes a quand même mis un radar pour contrôler la vitesse et se rendre compte réellement s'il y a ou pas des excès.

M. Leloup suggère également d'acheter deux radars pédagogiques pour sensibiliser les conducteurs à la vitesse à laquelle ils entrent dans l'agglomération. Le conseil municipal donne son accord.

- **Demande de M. Beaunez**

M. Beaunez a une parcelle de terrain à côté de celle du futur EHPAD et demande de pouvoir y accéder par une parcelle appartenant à la mairie. Le conseil municipal examinera la possibilité de créer un chemin d'accès communal. Il faut noter que ces terrains sont en zone non constructible.

- **Demande de Mme Boureux**

Le conseil municipal examine les demandes de la directrice de l'école primaire :

- Il n'est pas possible d'installer une seconde alarme « spéciale attentat » distincte de celle de l'alarme incendie. Il faut que l'école trouve une alarme manuelle.
- Le garde champêtre ne peut pas être mis à disposition de l'école pour assurer la surveillance du portail d'entrée. Cette tâche incombera aux enseignants.
- Une sonnette pour la classe d'ULIS va être installée.

- **Réhabilitation des locaux des Vallières**

M. Leloup lit le compte rendu que Christelle PETIT a fait de sa rencontre avec l'UDHAJ

- **Cantine –garderie**

Il y a encore beaucoup d'enfants cette année à la cantine et la nouvelle disposition de la cantine est efficace.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00